



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question orale n° 1711

Texte de la question

M. Serge Letchimy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation de l'éducation en Martinique. Dans une région avec un fort taux de décrochage scolaire, un chômage des jeunes très important et un niveau de formation insuffisant pour permettre aux économies d'outre-mer d'être suffisamment compétitives, la réduction des moyens consacrés à l'action éducative, pour des motifs d'ordre démographique, pose de sérieuses difficultés. Il s'interroge sur la validité des choix effectués par le Gouvernement pour aborder la question éducative dans ces territoires, au risque d'enrayer leur développement pourtant présenté comme une priorité et de négliger les ressources, potentiels et spécificités des sociétés concernées (positionnement géographique, multilinguisme, porte-ouverte sur de multiples langues au sein de l'espace caraïbe en plein développement, possibilités d'échanges scolaires, etc.).

Texte de la réponse

MOYENS ACCORDÉS À L'ENSEIGNEMENT EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Serge Letchimy, pour exposer sa question, n° 1711, relative aux moyens accordés à l'enseignement en Martinique.

M. Serge Letchimy. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale, mais j'imagine que c'est Mme Penchard, ministre chargée de l'outre-mer, qui vient de nous rejoindre, qui y répondra.

Madame la ministre, les chiffres que je vais donner proviennent du ministère de l'éducation nationale, de l'académie de Martinique. Ils ne sont donc pas contestables : ils viennent de vous.

Près de 200 postes ont été supprimés en Martinique, dont soixante-dix dans la filière professionnelle, un certain nombre dans la vie sociale, et jusque dans les classes d'intégration scolaire, destinées aux enfants en difficulté. Des estimations montrent que la situation est extrêmement difficile en Martinique. Pour les résultats au bac des différentes filières, l'écart par rapport à l'Hexagone est de six à dix points. Lorsque l'on analyse les résultats au premier groupe d'épreuves, c'est-à-dire à l'écrit, l'écart est de vingt points en moyenne.

Le décrochage scolaire est un fléau. Pour cette seule académie, près de 2 600 jeunes - dont un grand nombre venant de la formation professionnelle et des terminales - sont en situation de décrochage à la suite de diverses difficultés, certains contextes familiaux étant extrêmement difficiles. Ceux qui connaissent les réalités de l'éducation imaginent les conséquences de cette situation sur des jeunes qui se retrouvent sans affectation. Il est vrai, cependant, que nous observons les balbutiements de la prise en charge du décrochage scolaire.

Madame la ministre, alors que les lycées professionnels accueillent les jeunes en situation difficile, issus de familles modestes, alors que l'élévation du niveau de qualification des jeunes s'impose - je rappelle que 60 % des moins de vingt-sept ans sont sans activité, et que, parmi eux, près de 70 % n'ont ni diplôme ni qualification - , alors que quelque 500 jeunes ont rencontré des difficultés pour accéder au CAP ou au bac professionnel qui les intéressait, le Gouvernement reste strictement dans une logique statistique et comptable. Pourquoi ? Dans les années qui viennent, nous ferons face à une situation démographique difficile, puisque le taux de fécondité diminue. Pour quelle raison ne tient-on pas compte des situations d'échec scolaire potentiel qui

existent dans ce département pour revoir les cartes scolaires et les possibilités de donner de nouvelles chances à cette population ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous prie de bien vouloir excuser Luc Chatel, qui ne peut être présent aujourd'hui. Mais je connais les questions que vous soulevez, monsieur le député, et j'espère que ma réponse vous satisfera.

Dans le contexte contraint que nous connaissons, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une gestion méticuleuse des dépenses publiques. Parce que nous ne pouvons risquer de compromettre durablement l'avenir de nos économies et de nos enfants. Il faut en finir avec cette obsession des moyens. Car la ressource est là : la dépense d'éducation a augmenté par élève de 80 % en trente ans et il y a aujourd'hui 34 000 professeurs de plus et 500 000 élèves de moins qu'en 1990.

Il s'agit désormais de personnaliser, de donner de l'autonomie sur le terrain, de différencier les réponses en fonction des besoins identifiés, de développer des innovations pédagogiques pour offrir à chaque élève une perspective qui lui convienne.

Il a été tenu compte partout des particularismes académiques et des spécificités de chaque territoire, notamment en outre-mer.

S'agissant de l'académie de la Martinique, le nombre d'emplois non renouvelés à la rentrée 2012 s'élèvera à 195 postes soit quatre-vingt-dix-sept dans le premier degré et quatre-vingt-dix-huit dans le second degré. Je rappelle que l'académie connaît une évolution démographique à la baisse depuis dix ans. Pour la rentrée 2012, il est prévu une baisse des effectifs de 959 élèves dans le premier degré, et de 1 160 élèves dans le second degré.

Dans ce contexte, il est tout à fait normal que des ajustements soient réalisés.

Cet ajustement raisonné des moyens est conduit en Martinique sans dégradation de la qualité des services rendus aux élèves. Je tiens à préciser que ces mesures n'ont pas augmenté le nombre d'élèves par classe.

En effet, pour la rentrée 2012 dans le premier degré, la taille des classes restera inférieure à vingt-deux élèves, soit nettement moins que dans la plupart des académies.

Dans le second degré : la taille des classes restera stable par rapport à 2011, avec 23,6 élèves en moyenne.

Nous pouvons également nous réjouir que certains projets avancent particulièrement bien, tel le développement de la langue créole, auquel je vous sais particulièrement attentif, ainsi que l'ouverture à la rentrée prochaine d'un internat d'excellence à la Martinique au titre de l'égalité des chances. Voilà une réponse pour notre jeunesse de la Martinique.

M. Serge Letchimy. Monsieur le président, puis-je répondre à Mme la ministre ?

M. le président. Non, mon cher collègue. Il est prévu, pour la question et la réponse, une durée totale de six minutes qui, en l'occurrence, a été largement dépassée. Vous-même avez parlé plus de trois minutes.

Données clés

Auteur : [M. Serge Letchimy](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1711

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 736

Réponse publiée le : 3 février 2012, page 694

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 janvier 2012